Code de Conduite DACHSER pour les partenaires commerciaux

DACHSER Corporate Compliance – Integrity in Logistics

1/2026

DACHSER
Intelligent Logistics

Inhalt

1. Préambule 4
   Stephan Maruschke 4

2. Exigences pour nos partenaires commerciaux 5
   2.1 Integrity in Logistics 5
   2.2 Partenaires commerciaux 6

3. Nos principes 7
   3.1 Préserver une concurrence loyale 8
   3.2 Lutte contre la corruption 8
   3.3 Eviter les conflits d'intérêts 9
   3.4 Respect des principes du commerce national et international 9
   3.5 Etablissement et maintien des conditions de travail sûres et équitables 9
   3.6 Protection des données et sécurité de l'information 10
   3.7 Protection de l'environnement 10
   3.8 Sous-traitants et tiers 10
   3.9 Due Diligence de la chaîne d'approvisionnement 11

4. Audit 12

5. Dénonciation 13

1. Préambule

« Integrity in Logistics représente notre réseau de collaborateurs et de partenaires commerciaux qui donnent vie à nos valeurs dans leur travail quotidien et façonnent notre culture de compliance.

Notre culture d'entreprise est basée sur les valeurs DACHSER. Ces valeurs sont mises en pratique au niveau local et mondial dans toutes nos activités commerciales.

DACHSER considère la compliance comme une partie intégrante de ses activités et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils incarnent ce principe fondamental. Nous sommes convaincus que l'intégrité et un comportement digne de confiance sont la base d'une relation d'affaires durable et réussie.

La protection des droits de l'homme revêt une grande importance pour nous. Nous sommes conscients qu'il nous incombe de veiller à ce que toutes les personnes qui se trouvent sur notre chaîne d'approvisionnement soient traitées équitablement et à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés.

Nous nous engageons à prévenir le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que d'autres formes d'exploitation.

Notre système de gestion de la conformité repose sur des principes de conduite contraignants et sur des normes internationalement reconnues en matière de gouvernance d'entreprise responsable. Ces normes s'appliquent également à nos partenaires commerciaux.



Stephan Maruschke

Corporate Director Corporate Governance | Chief Compliance Officer

2. Exigences pour nos partenaires commerciaux

Notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux contient les principes clés que nous attendons de nos partenaires commerciaux. Ces principes représentent les exigences minimales qui doivent être respectées à tout moment dans le cadre d'une collaboration. Des exigences plus spécifiques (nationales ou internationales) prévalent sur les dispositions du présent Code de Conduite.

Nous attachons une grande importance à ce que nous et nos partenaires commerciaux agissions correctement tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent preuve d'un comportement correct dans leurs propres activités commerciales et dans leur chaîne d'approvisionnement. Il s'agit avant tout de protéger les droits de l'homme, d'éviter le travail forcé et le travail des enfants, d'assurer des conditions de travail équitables et de respecter les lois environnementales.



2.1 Integrity in Logistics

Avec notre devise « Integrity in Logistics », nous décrivons le thème de la conformité, comme une exigence pour nous-mêmes, mais aussi pour nos partenaires commerciaux.

DACHSER est convaincu qu'une entreprise gérée de manière durable et tournée vers l'avenir repose en grande partie sur l'intégrité de toutes les personnes impliquées dans le processus. Avec un comportement honnête, fiable et digne de confiance, nous voulons créer la base de relations commerciales durables et fructueuses.

2.2 Partenaires commerciaux

Les partenaires commerciaux sont toutes les personnes ou entreprises qui n'appartiennent pas au groupe DACHSER et auprès desquelles DACHSER achète des biens ou des services.

Il s'agit, par exemple, des prestataires de services logistiques, des entreprises de transport, des fournisseurs, des consultants et d'autres fournisseurs de biens et de services.

Il comprend également les entreprises auxquelles DACHSER confie des services d'expédition ou de transport.



3. Nos principes

Les principes de coopération sont de la plus haute importance pour DACHSER et, forment, avec nos valeurs, le cadre d'un esprit d’entreprise consciencieux et durable.

DACHSER attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent ces principes.



Préserver une concurrence loyale

Lutte contre la corruption

Eviter les conflits d'intérêts

Respect des principes du commerce national et international

Etablissement et maintien de conditions de travail sûres et équitables

Protection des données et sécurité de l'information

Protection de l’environnement

Sous-traitants et tiers

Due Diligence de la chaîne d'approvisionnement

3.1 Préserver une concurrence loyale

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous respectons la concurrence loyale et non faussée et nous conformons aux exigences légales.
- Nous ne nous livrons pas à des pratiques concurrentielles déloyales.
- Nous refusons toute activité visant à restreindre ou à fausser la concurrence.
- Nous veillons à ce que les données sensibles de l'entreprise ne tombent pas entre les mains de tiers non autorisés ou ne soient échangées avec eux.

3.2 Lutte contre la corruption

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous rejetons toute forme de corruption ou d'influence illégale dans le cadre de notre coopération.
- Nous veillons à ne pas offrir d'avantages aux employés de DACHSER, afin d’obtenir un contrat ou d'autres avantages.
- Nous nous engageons à n'offrir ou accepter l'hospitalité ou les invitations que de manière raisonnable.
- Nous n'offrirons pas, ne promettrons pas et n'accorderons aucun avantage déloyal à des tiers (en particulier à des fonctionnaires).



3.3 Eviter les conflits d'intérêts

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous ne prendrons des décisions que sur la base de considérations objectives et de faits.
- Nous ne nous laissons pas influencer par des intérêts personnels.
- Nous évitons les situations dans lesquelles nos intérêts entrent en conflit avec les intérêts de DACHSER.

3.4 Respect des principes du commerce national et international

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous respectons les lois et règlements pour l'exportation et l'importation de biens et de services.
- Nous respectons les exigences légales en matière de propriété intellectuelle et de protection contre le plagiat.
- Nous confirmons être informés des obligations légales applicables (en particulier en matière de commerce extérieur) et nous nous engageons à les respecter.
- Nous sommes conscients des embargos sur les personnes, les pays et les biens. Nous les respectons intégralement et sans exception.
- Nous respectons les obligations légales (financières) d'enregistrement et de déclaration qui nous sont imposées.

3.5 Etablissement et maintien des conditions de travail sûres et équitables

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous respectons les dispositions légales relatives aux conditions de travail équitables. Cela comprend un salaire équitable, des horaires de travail appropriés et un lieu de travail sûr. Nous alignons les conditions de travail sur les normes internationales.
- Nous condamnons toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.
- Nous veillons à ce que les relations avec les employés et les candidats se déroulent de manière objective, sans motifs personnels.
- Nous garantissons un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de désavantage fondé sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, l'idéologie, le handicap, l'âge ou l'identité sexuelle.
- Nous défendons la diversité, l'égalité et l'inclusion.
- Nous garantissons que tous les collaborateurs ont le droit de former des organes représentatifs du personnel et de s'engager dans des négociations collectives pour réglementer les conditions de travail.

3.6 Protection des données et sécurité de l'information

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous respectons les lois et réglementations applicables en matière de protection des données en ce qui concerne, par exemple, la collecte, le stockage, le traitement et la transmission des données personnelles.
- Nous n'utilisons les données transmises ou mises à notre disposition par DACHSER que pour exécuter les tâches et services correspondants en relation avec DACHSER.
- Nous protégeons les données contre toute utilisation interne ou externe non autorisée.



3.7 Protection de l’environnement

En tant que partenaire commercial de DACHSER :



- Nous nous engageons à protéger les ressources naturelles.
- Nous évitons tout risque pour les personnes et l'environnement.
- Nous respectons les dispositions légales applicables en matière de protection de l'environnement.
- Nous nous engageons en faveur de la qualité des sols, de la décarbonisation, de l'efficacité énergétique, de la qualité de l'air, de la protection contre le bruit, de la qualité de l'eau (y compris la consommation et la gestion de l'eau), du recyclage, de l'utilisation des énergies renouvelables, de la gestion responsable des produits chimiques, de la prévention des déchets, du bien-être animal, de la biodiversité et des exigences en matière d'utilisation des terres et de lutte contre la déforestation.
- Nous respectons nos obligations de reporting sur les émissions de gaz à effet de serre.

3.8 Sous-traitants et tiers

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous communiquerons les principes du présent Code de Conduite aux tiers engagés pour remplir nos obligations envers DACHSER et exiger le respect de ces principes.

3.9 Due Diligence de la chaîne d'approvisionnement

En tant que partenaire commercial de DACHSER :

- Nous veillons à ce que les lois applicables en matière de Due Diligence dans la chaîne d'approvisionnement soient respectées.
- Nous veillons à minimiser très sérieusement les risques posés par nos performances en matière de violations des droits de l'homme (par exemple, expulsion forcée, expulsion de terres, expropriation) et de violations de la protection de l'environnement.
- Nous nous engageons à adopter un comportement éthique et durable dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous protégeons nos propres activités commerciales (si nécessaire, par l'utilisation soigneusement réfléchie de forces de sécurité externes, d'autres mesures de sécurité appropriées ou d'autres concepts de sécurité préventive) afin de prévenir les violations des droits de l'hommes.

4. Audit

DACHSER se réserve le droit d'examiner le respect et la mise en œuvre des principes du présent Code de Conduite dans l'organisation du partenaire commercial lui-même ou par l'intermédiaire de tiers. À cette fin, DACHSER se concerta au préalable avec le partenaire commercial.

Si, à l'issue d'un tel audit, le présent Code de Conduite n'est pas respecté, le partenaire commercial est tenu de remédier immédiatement aux infractions.



Le partenaire commercial indemnisera, à la première demande, intégralement DACHSER de tout dommage subi par DACHSER en raison du non-respect des exigences du présent Code de Conduite, en particulier du non-respect de la Due Diligence dans la chaîne d'approvisionnement.

Indépendamment de cela, DACHSER a le droit de mettre fin à la relation commerciale sans préavis en cas de violation non rectifiée dans un délai raisonnable, même après avoir été invité à le faire, à l'exclusion de toute responsabilité vis-à-vis du partenaire commercial.

S'il s’avère que ce Code de Conduite n'est pas respecté, nous nous attendons à ce que les violations soient corrigées immédiatement.

5. Dénonciation

Pour un système de gestion de la compliance fonctionnel, il est important de prendre conscience des violations potentielles à un stade précoce. C'est le seul moyen d'identifier les risques à un stade précoce et de prendre des contre-mesures.

Si les collaborateurs estiment ou concluent que les principes de ce Code de Conduite ne sont pas respectés, ils sont libres de le signaler via le système de dénonciation « DACHSER Integrity Line », par téléphone, par e-mail ou par écrit aux contacts suivants :

Siège social de DACHSER SE
Corporate Compliance
Thomas-Dachser-Straße 2
87439 Kempten
Tél. : +49 831 5916 1010
kempten.compliance-office@dachser.com

Le système d'alerte est conforme à toutes les réglementations en matière de protection des données et répond à toutes les exigences techniques de sécurité.

Il est garanti que les lanceurs d'alerte n'ont pas à craindre de représailles ou d'autres désavantages.

Par cette signature, le partenaire commercial confirme qu'il a reçu le Code de Conduite pour les partenaires commerciaux et qu'il respectera les principes mentionnés ci-dessus.

_____

lieu, date

_____

Cachet, signature

DACHSER
Intelligent Logistics

DACHSER SE
Siège social
Thomas-Dachser-Straße 2
87439 Kempten
Tél. : +49 831 5916 0
Télécopie : +49 831 5916 7777
dachser.kempten@dachser.com
dachser.de